

MON ENFANT EST MALADE,

PEUT-IL FREQUENTER LE PARENT D'ACCUEIL DE JOUR

Chers parents,

Comme vous le savez, lorsque votre enfant est malade, il a besoin de calme et de tranquillité.

Certaines maladies comportent des risques sanitaires pour les autres enfants accueillis.

Nous avons donc édité les règles suivantes qui déterminent le retour de votre enfant chez le parent d'accueil. Nous vous demandons de bien vouloir scrupuleusement les respecter pour le bien-être de tous les enfants.



MALADIES CONTAGIEUSES QUI NECESSITENT L'ACCORD DU PEDIATRE

- Conjonctivite épidémique
- Coqueluche : retour après 6 jours d'antibiotiques
- Hépatite A : retour possible après le 6^{ème} jour
- Impétigo
- Méningite
- Tuberculose
- Oreillons, rubéole, scarlatine, état général bon
- Rougeole : retour après le 5^{ème} jour après le début de l'éruption

MALADIES QUI NECESSITENT UN TRAITEMENT SPECIFIQUE

- Angine à streptocoque A : retour 24 heures après le 1^{ère} prise d'antibiotique et l'état général de l'enfant
- Bronchiolite : pour les enfants de moins de 2 ans, retour après une semaine depuis le diagnostic
- Pneumonie : retour après une semaine depuis le diagnostic
- Gale : retour une fois traitement instauré
- Herpès-gingivo-stomatite : retour après disparition totale des aphtes dans la bouche
- Muguet : retour après instauration du traitement
- Pharyngite si streptocoque : retour 24 heures après la 1^{ère} prise
- Poux : dès le traitement instauré

POSSIBILITE QUE L'ENFANT SOIT CONFIE AU PARENT D'ACCUEIL

- Bronchite pour les enfants dès 2 ans
- Conjonctivite purulente : selon état général de l'enfant
- Faux-croup : selon état général si le parent d'accueil peut assurer soin et surveillance
- Fièvre à 38,5° : dès disparition sans traitement
- Gastro-entérite : retour possible après 48h de disparition des symptômes (vomissements/diarrhées)
- Grippe : retour dès disparition de la fièvre et des symptômes
- Varicelle : état général bon
- Virus du pied-main-bouche : état général bon

Si votre enfant est malade, nous vous invitons, en cas de besoin, à consulter le site www.monenfantestmalade.ch où vous trouverez des informations utiles concernant les maladies, leurs symptômes et les soins. Ce site est actualisé en tout temps.

Les vaccins ne sont pas obligatoires mais nous vous rendons attentifs que l'enfant va côtoyer d'autres enfants et que certaines maladies peuvent se transmettre. Aussi nous demandons aux parents **d'avertir l'Association et le parent d'accueil** que l'enfant n'est pas vacciné.

Les médicaments prescrits aux enfants sont dans la mesure du possible administrés **par les parents**. En cas de demande, uniquement, le parent autorise le parent d'accueil à administrer les médicaments à l'enfant.

En cas de maladie, veuillez avertir le parent d'accueil de votre enfant. En cours d'accueil, si l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de rester, le parent d'accueil prendra contact avec vous pour venir le chercher au plus vite.

La Croix-Rouge offre une solution de garde d'enfant malades à domicile en cas de nécessité, dans les meilleurs délais, au tarif de 12.-frs de l'heure. Vous pouvez y faire appel au 027 324 47 88 ou 079 796 02 07 (07h30-11h30/14h00-17h00).

N'oubliez pas que la Loi sur le travail offre la possibilité aux parents d'un enfant malade de rester à ses côtés jusqu'à 3 jours par cas, sur présentation d'un certificat médical à l'employeur.



Le Coucou

Av. du Grand-St-Bernard 4, 1920 Martigny

027 721 28 30 / coucou@ape-martigny.ch / lecoucou-martigny.ch